

République Française
Département INDRE-ET-LOIRE
Commune de Saint-Genouph

28 MAI 2013

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/05/2013

Référence
2013_37

Objet de la délibération
SITCAT - PROJET DE REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	12

Date de la convocation
14/05/2013

Date d'affichage
15/05/2013

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 29/05/2013

Et

Publication ou notification du :
29/05/2013



L' an 2013 et le 23 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genouph, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie de Saint-Genouph sous la présidence de Monsieur AVENET Christian, Maire

Présents : M. AVENET Christian, Maire, Mmes : FRETON Monique, SUARD Patricia, MM : AMOURETTE Jean, BOISSE Jacques, CONSTANZA Jean-Pierre, GUIBOUT Jean-Michel, MAUDET Michel, VALLET Jean-Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CORNILLET Carole, à Mme SUARD Patricia, GENILLEAU Marie-Christine, à M. AMOURETTE Jean, M. CHARREAU Henri-Pierre à M. AVENET Christian,
Excusé(s) : Mme COLOMBEAU Karine

A été nommé(e) secrétaire : Mme FRETON Monique

Objet de la délibération :
SITCAT - PROJET DE REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

Monsieur le Maire rappelle que le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de l'agglomération tourangelle a pour objectif de définir les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement au niveau de l'agglomération.

Il précise que ce plan qui a été approuvé le 25 juin 2003 par le SITCAT a été mis en révision début juin 2011 afin de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques..
Aujourd'hui cette phase de révision est terminée et le SITCAT a arrêté le projet de révision du PDU le 11 avril 2013.
Ce projet est soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil municipal

Vu l'article L.1214-15 du Code des Transport
Vu la délibération 13.04.20 du 11 avril 2013 du Comité syndical du SITCAT arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération tourangelle

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- > Donne un avis favorable au Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération tourangelle tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/05/2013
Le Maire
Christian AVENET



Le : 28 JUN 2013
PDU 1707
Service administratif SITCAT

	Att.	Info.
AT	x	
BV		y